

L'APPLICATION D'IFRS 7 DANS LA COMMUNICATION FINANCIERE DES GROUPE INDUSTRIELS ET DE SERVICES

A l'occasion des arrêts au 31 décembre 2011 et 30 juin 2012

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Champ de l'étude et constitution du panel	3
3. Informations fournies sur les instruments financiers	4
3.1 Présentation des instruments financiers par catégorie	5
3.2 Indication des niveaux de justes valeurs utilisés	7
3.3 Incidence des couvertures sur la performance des entreprises	11
4. Présentation de la politique de gestion des risques financiers des entreprises	14
4.1 Informations plus claires sur le risque de crédit	16
4.2 De plus en plus de détails fournis au titre du risque de liquidité	18
4.3 Comparaison des politiques de gestion des risques de marché	21
5. Impact du dernier amendement d'IFRS 7 sur les comptes au 30 juin 2012	26
5.1 Les groupes ont-ils communiqué sur les transferts d'actifs financiers au 30 juin 2012 ?	27
5.2 Quelle est la nature des informations communiquées par les groupes au 30 juin 2012 ?	28
5.3 Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés : quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?	30
5.4 Actifs financiers transférés intégralement décomptabilisés : quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?	29
5.5 Que retenir de cette première application de l'amendement à IFRS 7 dans les comptes au 30 juin 2012 ?	32
6. Conclusion	33

1. INTRODUCTION

L'année 2007 avait été marquée par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 7, « Information financière relative aux instruments financiers », qui appelle à plus de transparence, et édicte les grands principes de présentation à appliquer en matière d'information sur les instruments financiers dans l'annexe aux comptes. Ces informations doivent permettre aux utilisateurs des états financiers de correctement apprécier :

- l'importance des instruments financiers sur la situation et la performance financière de l'entreprise ;
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers à travers la communication de l'exposition à la clôture et de la façon dont l'entité gère ses risques financiers.

Les quatre dernières années écoulées ont renforcé ce mouvement sous l'effet conjugué de l'action des régulateurs (ESMA et AMF), mais surtout de la persistance d'une crise économique et financière se traduisant par des niveaux de volatilité élevés sur le marché des changes, des taux et des matières premières, ainsi qu'un maintien des valeurs boursières à des niveaux durablement dégradés. Dans ce contexte, l'information demandée par le normalisateur sur les instruments financiers revêt un caractère d'autant plus nécessaire et pertinent. Elle constitue plus que jamais un enjeu de communication, de pédagogie et de différenciation, bien qu'elle soit difficile à appréhender et encore hétérogène d'un groupe à l'autre. Cet enjeu est fréquemment souligné par l'AMF dans les recommandations qu'elle formule à l'attention des émetteurs. Les sociétés sont régulièrement invitées à porter une attention particulière aux informations sur la liquidité, les éventuelles dépréciations et la valorisation des actifs.

L'entrée en application, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011, du dernier amendement d'IFRS 7, « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers », est l'occasion de faire, quatre ans après la première étude que Mazars avait effectuée sur ce sujet, un nouveau point sur l'information sur les instruments financiers communiquée par les groupes industriels et de services en France.

2. CHAMP DE L'ETUDE ET CONSTITUTION DU PANEL

Mazars a analysé au 31 décembre 2011 l'information financière en IFRS publiée par 40 groupes industriels et de services français présentés ci-dessous :

ACCOR	CLUB MEDITERRANEE	KLEPIERRE	SAFRAN
ADP	CS COMMUNICATIONS	L'OREAL	SCHNEIDER ELECTRIC
AIR FRANCE-KLM	DANONE	LVMH	SNCF
AIR LIQUIDE	ESSILOR INTERNATIONAL	MICHELIN	SUEZ ENVIRONNEMENT
ALCATEL-LUCENT	EUTELSAT COMMUNICATIONS	NEXANS	TECHNICOLOR
ALSTOM	FRANCE TELECOM	NEXITY	TF1
AREVA	GDF SUEZ	PERNOD RICARD	TOTAL
BIC	GECINA	PEUGEOT SA	UNIBAIL-RODAMCO
BOUYGUES	HERMES INTERNATIONAL	PUBLICIS Groupe SA	VEOLIA ENVIRONNEMENT
CARREFOUR	ICADE	RENAULT	VIVENDI

Les groupes compris dans ce panel ont été principalement sélectionnés en fonction de leur taille, avec pour préoccupation de couvrir un spectre de secteurs d'activités (automobile, agroalimentaire, aéronautique, grande distribution, immobilier, luxe, etc.) le plus large possible. Cet échantillon regroupe ainsi 23 sociétés du CAC 40, 4 sociétés du Large 60, 11 sociétés du SBF 120 ainsi que 2 sociétés non cotées.

Sauf indication contraire, l'ensemble des graphiques et tableaux présentés dans cette étude ont été réalisés par Mazars, à partir des informations recueillies dans les documents de référence et les rapports annuels des sociétés de notre panel.

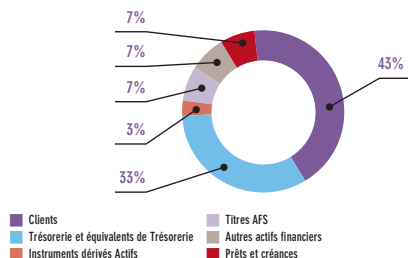
Les exemples présentés dans ce cahier sont fournis pour illustrer le propos et n'ont pas vocation à présenter l'ensemble des bonnes pratiques relevées lors de l'étude.

3. INFORMATIONS FOURNIES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contrairement aux idées reçues, la notion d'instrument financier ne se limite pas aux seuls instruments dérivés. Cette notion, telle que définie dans IAS 39, est en effet beaucoup plus large.

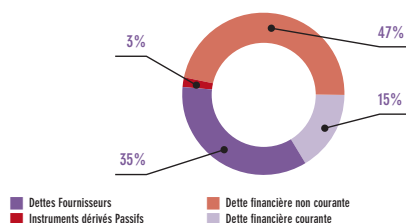
Pour s'en convaincre, il suffit de regarder quel est le poids des instruments financiers, au sens de la norme IAS 39, dans les états financiers des groupes de notre panel. On constate ainsi qu'ils représentent plus de 30% des actifs et 40% des passifs du bilan de la majorité des entreprises de notre panel. Cette importance relative est essentiellement due aux créances clients ainsi qu'aux dettes fournisseurs et financières.

Nature des actifs financiers au bilan des entreprises



Source : Mazars 2012

Nature des passifs financiers au bilan des entreprises



Source : Mazars 2012

Les instruments dérivés ne constituent donc que la part congrue des instruments financiers enregistrés au bilan, puisqu'ils ne représentent en moyenne que de l'ordre de 3% de la valeur des instruments financiers enregistrés au bilan, tant à l'actif qu'au passif. Il existe évidemment des disparités fortes entre les entités de notre panel. Pour certaines d'entre elles, les instruments dérivés peuvent représenter une part deux fois plus importante. C'est notamment le cas :

- des entreprises du secteur immobilier ou d'infrastructures pour lesquelles la gestion de la dette inhérente à leur activité est cruciale ;
- des groupes exposés aux risques sur des matières premières ayant connu une volatilité particulièrement forte ces dernières années.

Cette analyse en termes de poids relatif des instruments dérivés, en comparaison du montant total des actifs et passifs financiers, ne doit en aucun cas minimiser l'importance de l'information sur cette catégorie d'instruments financiers. Elle ne saurait être représentative de l'importance que les dérivés peuvent avoir sur les états financiers, du fait de leur effet de levier et de leur utilisation croissante par les entreprises dans le cadre de la gestion des risques financiers.

3.1 Présentation des instruments financiers par catégorie

Ce que dit la norme (IFRS 7 § 8)

Présentation de la valeur comptable des catégories suivantes telles que définies dans IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (actifs financiers à des fins de transaction et actifs désignés en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale) ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- passifs financiers évalués en coûts amortis.

En application d'IFRS 7, les entreprises doivent fournir un grand nombre d'informations sur la part que représentent les instruments financiers dans leur bilan, ainsi qu'un rapprochement entre les valeurs comptables.

La pratique la plus communément répandue pour se conformer à ces obligations consiste à présenter dans un même tableau la ventilation des instruments financiers par catégorie et leur valeur de marché, plutôt que de rajouter des tableaux spécifiques.

Ainsi, 36 groupes sur les 40 de notre panel (90%) ont choisi cette présentation.

A titre d'exemple, l'extrait du document de référence du Groupe PSA, établi selon ce format.

(en millions d'euros)	31/12/2011		VENTILATION PAR CLASSE D'INSTRUMENTS				
	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS, CRÉANCES ET AUTRES DETTES	DETTES AU COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Titres de participation	86	86	-	86	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 061	1 061	547	122	157	-	235
Autres actifs non courants	452	452	1	109	342	-	-
Prêts et créances des activités de financement	24 307	24 132	-	-	24 307	-	-
Titres de placement des activités de financement	877	877	877	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	2 220	2 220	-	-	2 220	-	-
Autres débiteurs	2 795	2 795	-	-	2 364	-	431
Actifs financiers courants	265	265	-	-	238	-	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 120	6 120	6 120	-	-	-	-
ACTIFS	38 183	38 008	7 545	317	29 628	-	693
Passifs financiers non courants ⁽¹⁾	7 639	7 310	-	-	22	7 611	6
Autres passifs non courants (Note 30)	23	23	-	-	8	-	15
Dettes des activités de financement	22 286	22 854	-	-	-	22 286	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	9 665	9 665	-	-	9 665	-	-
Autres créanciers	5 434	5 434	-	-	5 126	-	308
Passifs financiers courants	2 140	2 140	-	-	-	2 134	6
PASSIFS	47 187	47 426	-	-	14 821	32 031	335

(1) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (573 millions d'euros) et Faurecia (227 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

Source : DDR PSA 31/12/11

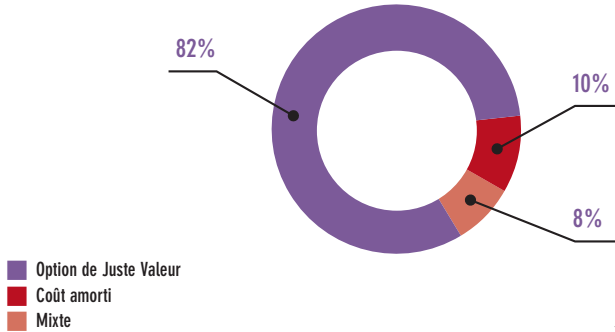
Que nous apprend l'information sur la ventilation des instruments par catégorie ?

La ventilation des instruments financiers par catégorie met en outre en évidence le faible recours aux actifs ou passifs financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les entreprises industrielles et de services n'ont en effet que très rarement recours à des actifs et des passifs financiers à des fins de transaction ou aux options offertes par IAS 39¹ pour l'enregistrement à la juste valeur. Les instruments évalués à la juste valeur par le résultat par les entreprises de notre panel se limitent donc essentiellement aux équivalents de trésoreries, et dans une moindre mesure encore aux dérivés.

1. Option limitée aux situations indiquées dans les paragraphes 9 et 10 d'IAS 39 et devant faire l'objet d'une information spécifique en annexe

L'analyse de l'information des instruments financiers, effectuée à partir de notre échantillon, aboutit à la répartition par catégorie suivante :

Mode de valorisation utilisé pour la Trésorerie et les équivalents de Trésorerie



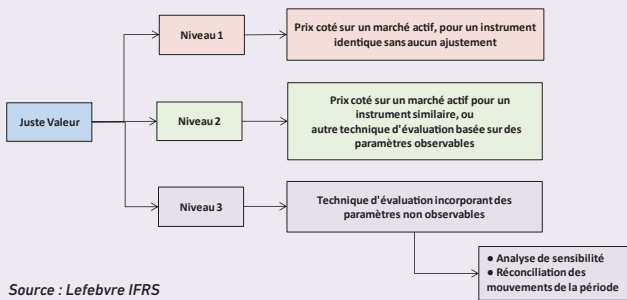
Source : Mazars 2012

3.2 Indication des niveaux de justes valeurs utilisés

Ce que dit la norme (IFRS 7 §27A et 27B)

Une entité doit indiquer la hiérarchie des justes valeurs utilisées pour les actifs et les passifs financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur.

Le schéma ci-après illustre la hiérarchie définie par la norme.



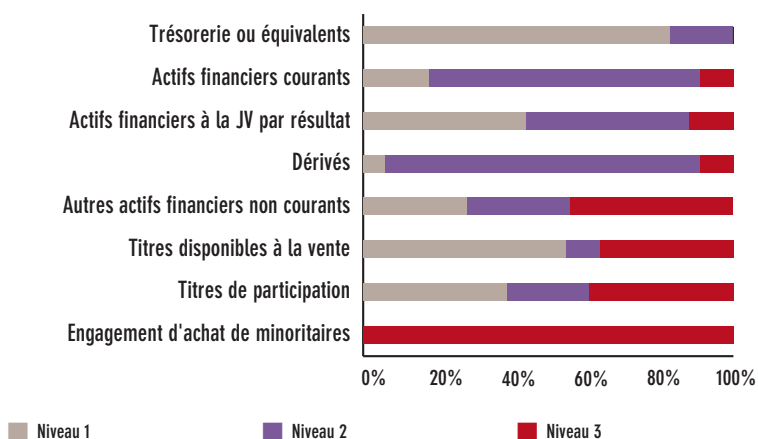
Source : Lefebvre IFRS

En préambule, rappelons que présenter la hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers évalués à la juste valeur a soulevé quelques débats lors de la publication de cet amendement en 2009. La hiérarchie à retenir n'était pas toujours facile à identifier, notamment quand la juste valeur était déterminée par un tiers.

Sur ce plan, les choses semblent s'être stabilisées, et des pratiques en termes de modalité d'évaluation par nature d'instruments financiers semblent se dégager :

- 80% des groupes ont recours à des évaluations de niveau 1 pour les équivalents de trésorerie ;
- les instruments dérivés sont essentiellement présentés en niveau 2 ;
- le niveau 3 est essentiellement utilisé pour les titres de participation, les titres disponibles à la vente non cotés et pour toutes les dettes relatives aux engagements d'achats de minoritaires de notre panel.

Niveau de hiérarchie de valeur des instruments financiers par catégorie



Source : Mazars 2012

Le groupe Veolia fournit un bon exemple de la manière dont l'information chiffrée peut être présentée :

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe, selon la méthode décrite à la note 1.26, aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009 :

	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Au 31 décembre 2011						
			Catégories d'actifs financiers à la juste valeur			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
			Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé				
(en millions d'euros)		Total				Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de participations non consolidés	10	106,3	106,3			106,3	2,8	103,5	
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	11	5 445,3		5 445,3		5 389,6		5 389,6	
Autres actifs financiers non courants	12	736,5	42,3	694,2		736,5		736,5	
Créances clients	14	8 402,9		8 402,9		8 402,9		8 402,9	
Autres créances d'exploitation courantes	14	804,8		804,8		804,8		804,8	
Autres actifs financiers courants	12	114,6	11,8	102,8		114,6		114,6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	5 723,9			5 723,9	5 723,9	3 287,7	2 436,2	
TOTAL		21 424,3	160,4	15 840,0	5 723,9	21 368,6	3 290,5	18 078,1	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de niveau 2 sont principalement composés de titres de créances négociables et de dépôts à terme.

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers par catégorie, telle que décrite à la note 1.26, aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009 :

	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Au 31 décembre 2011						
			Catégories de passifs financiers à la juste valeur			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
			Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé et détenus à des fins de transaction				
(en millions d'euros)		Total				Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts et autres passifs financiers									
+ emprunts obligataires non courants	18	13 076,2	13 076,2	-	-	13 859,9	13 391,6	468,3	-
+ autres emprunts non courants	18	3 630,5	3 630,5	-	-	3 559,3	-	3 559,3	-
+ dettes financières courantes	18	3 942,3	3 942,3	-	-	3 942,3	-	3 942,3	-
+ trésorerie passive	15	440,2	440,2	-	-	440,2	-	440,2	-
Dettes fournisseurs	14	5 140,1	5 140,1	-	-	5 140,1	-	5 140,1	-
Autres dettes d'exploitation	14	4 720,6	4 720,6	-	-	4 720,6	-	4 720,6	-
TOTAL		30 949,9	30 949,9	-	-	31 062,4	13 391,6	18 270,8	-

Source : DDR Veolia 31/12/11

Si les groupes rappellent généralement la définition des différents niveaux de juste valeur, rares cependant sont ceux qui précisent les hypothèses sous-jacentes aux justes valeurs de niveau 3.

A titre d'exemple, Veolia donne des explications relativement détaillées dans la note sur les principes et méthodes comptables.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1)

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2)

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe Veolia.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2)

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe Veolia.

S'agissant de prêts et de créances à taux fixe, leur juste valeur est dépendante de l'évolution des taux d'intérêts et du risque de crédit de la contrepartie.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du Groupe Veolia.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant certaines données non observables (niveau 3)

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont certains instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achat d'électricité de maturité très longue) ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières, courbes de taux...) en particulier pour les échéances éloignées.

Source : DDR Veolia 31/12/11

3.3 Incidence des couvertures sur la performance des entreprises

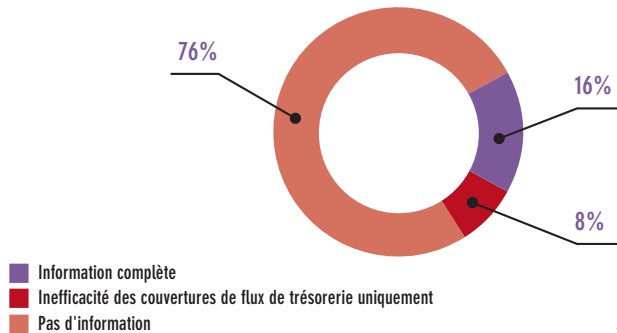
Ce que dit la norme (IFRS 7 § 20)

L'entité doit présenter dans l'état du résultat global ou dans les notes annexes :

- les profits et pertes de la période de manière séparée pour toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers ;
- produit et charge d'intérêt selon la méthode du TIE ;
- produits et charges de commissions (autres que celles incluses dans la détermination du TIE) ;
- produits d'intérêts courus sur les actifs financiers dépréciés ;
- les pertes de valeur pour chaque classe d'actif financier.

Apprécier l'ensemble des incidences des instruments financiers sur le compte de résultat reste encore aujourd'hui difficile. L'information reste dispersée pour l'essentiel des groupes de notre panel. Sur la base de notre échantillon, nous avons notamment pu constater que 32% des sociétés ne publient pas d'information détaillée sur l'impact des instruments financiers dans la note sur le résultat financier (sauf pour le coût de la dette).

Inefficacité des couvertures



En outre, seulement 33% d'entre elles fournissent une information sur la part inefficace des relations de couverture et sur l'incidence des couvertures sur le résultat (notamment via le recyclage de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie des capitaux propres vers le résultat) comme demandé par la norme.

Enfin, même si cette information est communiquée, force est de constater qu'elle n'est pas toujours facile à interpréter. L'inefficacité comptable peut ne pas correspondre à l'inefficacité telle qu'elle ressort des tests d'efficacité. C'est notamment le cas si des méthodes de régression sont utilisées pour conduire les tests.

Le groupe Renault propose une présentation claire de cette information au niveau de l'annexe sur le résultat global :

F – Réserve de réévaluation des instruments financiers

F1 – Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés nets des effets d'impôt.

(en millions d'euros)	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾	(51)	286	235
Variations de juste valeur en capitaux propres	(38)	(335)	(373)
Transfert en résultat ⁽²⁾	11	(2)	9
Solde au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾	(78)	(51) ⁽³⁾	(129)

(1) L'échelancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie est détaillé en note F3 ci-après.

(2) La décomposition du transfert en résultat des montants relatifs aux couvertures de flux de trésorerie est détaillée en note F2 ci-après.

(3) La réserve de réévaluation est pour partie liée aux titres Daxier (note 23-4).

F2 – Décomposition du transfert en résultat de la partie de la réserve de réévaluation des instruments financiers relative aux couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2011	2010
Marge opérationnelle	12	108
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Résultat financier	(1)	-
Part dans le résultat des entreprises associées	-	25
Impôts courants et différés	-	-
MONTANT TOTAL TRANSFÉRÉ EN RÉSULTAT NET POUR LES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	11	133

Source : DDR Renault 31/12/11

Le groupe Vinci fournit quant à lui une information synthétique sur les périodes au cours desquelles il est prévu que les montants stockés dans les capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie impactent le résultat :

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2011, au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Situation au 31/12/2011			
		Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(179,2)	(31,5)	(25,3)	(75,5)	(47,1)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(135,7)	(28,9)	(28,8)	(80,3)	(8,7)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(314,9)	(60,5)	(53,9)	(144,7)	(55,8)

Source : DDR Vinci 31/12/11

4. PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS DES ENTREPRISES

Une entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée à la fin de la période de « reporting ».

Ce que dit la norme (IFRS 7 § 31 à 34)

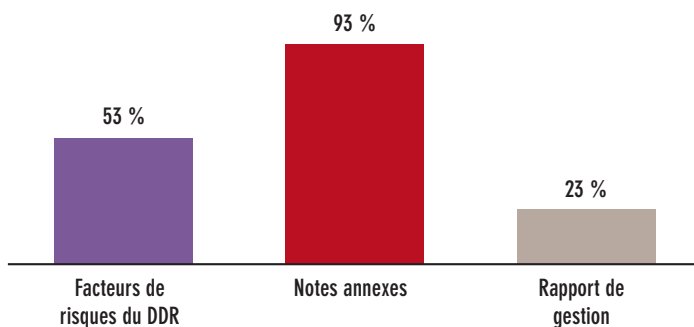
Pour chaque type de risque, il est demandé d'indiquer :

- l'exposition au risque et son origine ;
- ses objectifs, politiques et procédures de gestion de ce risque (description des méthodes utilisées pour mesurer le risque) ;
- les changements intervenus par rapport à la période précédente ;
- une information quantitative synthétique sur l'exposition au risque ;
- des informations spécifiques à chaque type de risque, si celui-ci est significatif ;
- des informations sur les concentrations de risques.

La crise de liquidité et les tensions sur les marchés financiers ont renforcé l'attention qui est portée à la gestion des risques financiers, notamment sur la gestion du cash et des instruments dérivés (par nature très volatiles). En moyenne, les sociétés de notre panel ont consacré 8 pages aux informations relatives à la gestion des risques financiers (crédit, liquidité, marché - taux, change, actions, matières premières). Ces informations sont cependant très souvent présentées à différents endroits des états financiers, avec des renvois. On les retrouve généralement au niveau :

- des annexes aux comptes consolidés du groupe ;
- de la partie du document de référence relative aux facteurs de risques liés à l'activité du groupe ;
- du rapport de gestion, dans la partie relative aux procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place.

Où trouver l'information sur la gestion des risques financiers ?



Source : Mazars 2012

Cela étant, on observe le plus souvent que :

- les informations qualitatives et quantitatives « clés »² sont présentées dans le document de référence et dans le rapport de gestion ;
- les tableaux de détails donnant une information plus précise et pertinente se trouvent dans les notes de l'annexe ;
- des renvois vers les notes de l'annexe sont utilisés dans le document de référence, de manière à centraliser l'information sur les risques financiers dans une partie unique.

Cette pratique nous paraît être l'option la plus pertinente en termes de lecture du document de référence.

2. Les informations qualitatives et quantitatives « clés » comprennent une analyse de sensibilité globale, l'endettement net et le risque de liquidité.

4.1 Informations plus claires sur le risque de crédit

Ce que dit la norme (IFRS 7 § 36)

Une entité doit fournir les informations suivantes, par classes d'instruments financiers :

- le montant qui représente le mieux son exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ;
- une description des garanties détenues ;
- des informations sur la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés ;
- la valeur comptable des actifs financiers qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés mais dont les conditions ont été renégociées ;
- une analyse de l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance à la date de clôture, mais non dépréciés.

La notion de risque de crédit est dorénavant assez bien détaillée dans les communications financières. Elle peut prendre différentes formes, notamment en mettant l'accent sur les risques les plus pertinents en relation avec l'activité (risques liés aux créances commerciales, risques liés aux actifs financiers ou spécifiques à certains pays, etc.).

Une description relativement précise est par exemple apportée dans le rapport financier annuel 2011/2012 d'Alstom :

25.4 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés avec des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et

son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 90 % du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit lié aux soldes en banques et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à la stratégie du Groupe. Au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont intégralement placés auprès de contreparties bancaires de premier plan notées Investment Grade.

Source : DDR Alstom 31/03/12

En matière de risque client, la norme demande aux émetteurs que soit présentée une balance des créances échues non dépréciées, bien que cette information soit souvent difficile à produire au niveau d'un groupe.

Force est de constater que les difficultés pratiques de l'exercice n'ont dans l'ensemble pas eu raison de la détermination des sociétés à se conformer à cette exigence, puisque :

- 60% des groupes de notre panel ont publié une balance par antériorité des créances échues non dépréciées au niveau consolidé ; et
- 18% ont fourni une information qualitative.

Cette information est d'autant plus importante pour le lecteur des états financiers que les créances clients représentent plus de 10% du total bilan pour près de la moitié des groupes étudiés, et représentent de l'ordre de 43% des actifs financiers inscrits au bilan.

Le groupe Veolia fournit un exemple relativement détaillé de son exposition :

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus est analysée ci-après :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2011				Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur brute comptable	Pertes de valeur	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus			
						0-6 mois	6 mois – 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	11	5 493,5	-48,2	5 445,3	5 422,5	11,8	7,4	3,6
Créances clients	14	9 097,6	-604,7	8 492,9	6 230,9	1 478,8	344,7	438,5
Autres créances d'exploitation courantes	14	870,7	-65,9	804,8	585,3	89,8	65,1	64,6
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	12	764,6	-70,4	694,2	694,2	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	12	134,8	-32,0	102,8	66,4	23,0	10,8	2,6
PRÊTS ET CRÉANCES		16 361,2	-821,2	15 540,0	12 999,2	1 603,4	428,0	509,4
Autres actifs financiers non courants	12	64,0	-21,7	42,3	42,3	-	-	-
Autres actifs financiers courants	12	11,9	-0,1	11,8	5,2	0,1	0,2	6,3

Source : DDR Veolia 31/12/11

4.2 De plus en plus de détails fournis au titre du risque de liquidité

Ce que dit la norme (IFRS 7 § 39)

L'entité doit présenter :

- échéancier des passifs financiers, sur l'ensemble des flux de trésorerie à décaisser (nominal et intérêts) sur la base des maturités contractuelles ;
- hypothèses sur la détermination des flux (maturité contractuelle pour instruments sans durée de vie contractuelle, taux pour les emprunts à taux variable, cours retenu pour les flux d'intérêts en devise, etc.) ;
- description de la gestion du risque de liquidité.

Les groupes de notre panel fournissent une information qualitative généralement pertinente sur la gestion opérationnelle du risque de liquidité incluant les mentions :

- de « reportings » réguliers à la direction ;
- d'anticipation et de gestion prudente de ce risque depuis la crise financière ;
- de montant des créances mobilisables et des lignes de crédits obtenues et non utilisées ;
- de nature et de calcul des « covenants ».

Lorsqu'ils sont concernés, les émetteurs précisent les pays faisant l'objet de restrictions de change sur lesquels ils sont exposés.

A titre d'exemple, ci-dessous l'information communiquée par le groupe Pernod Ricard sur le risque de liquidité :

Risques de liquidité

Au 30 juin 2011, la trésorerie du Groupe s'élève à 774 millions d'euros (comparée à 701 millions d'euros au 30 juin 2010) auxquels s'ajoute un montant de 1 478 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier court terme après couvertures s'élevant à 405 millions d'euros (comparé à 1 382 millions d'euros au 30 juin 2010).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les documentations de crédit bancaire et obligatoire prévoient des engagements et des ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2011, le Groupe respecte les ratios auxquels il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : ratio de couverture (EBITDA consolidé/frais financiers net) supérieur ou égal à 2,75 et ratio de solvabilité (Dette nette totale convertie au taux moyen/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 6,25. Au 30 juin 2011, le passage du « suspension test » (Dette totale consolidée au taux moyen/EBITDA consolidée inférieur ou égal à 4,5) implique notamment la disparition de la nécessité de se soumettre au ratio de couverture et le maintien du seul et unique ratio de solvabilité.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (interdiction de placement auprès de Pernod Ricard Finance) et, dans certains cas, les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative à Cuba et au Venezuela).

Des informations complémentaires sur les risques de liquidité sont fournies dans les Notes 16 – *Passifs financiers* et 17 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

Source : DDR Pernod Ricard 2010-2011

Les utilisateurs des états financiers regretteront sûrement que, malgré les recommandations de l'AMF, les groupes ne publient pas encore d'échéancier sur leurs dettes financières de manière suffisamment détaillée. Ainsi, on constate sur notre panel que :

- 88% des groupes ne présentent toujours pas d'échéancier sur leurs dettes à moins d'un an ;
- 28% des groupes ne détaillent pas les échéances entre 1 et 5 ans ;
- 40% des groupes n'incluent pas l'effet des couvertures dans leurs échéanciers.

A l'inverse, ces mêmes utilisateurs se réjouiront de constater que près de 40% des groupes incluent également une information sur les échéances des actifs financiers mobilisables, afin qu'ils puissent apprécier la situation de la dette nette à court et moyen termes.

A titre d'exemple le groupe Aéroports de Paris communique l'information suivante :

(en milliers d'euros)	Montant au bilan du 31.12.2011	Total des échéances contractuelles au 31.12.2011	0 - 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 722 295	2 717 092	333 600	300 000	410 849	207 024	-	1 465 619
Emprunts bancaires	612 548	613 331	2 329	41 062	3 105	-	49 835	517 000
Dépôts et cautionnements reçus	15 497	15 497	13	9	103	302	-	15 070
Autres emprunts et dettes assimilées	3 736	3 724	705	494	454	413	413	1 245
Intérêts sur emprunts	79 293	771 692	117 241	110 360	98 393	72 730	69 033	303 935
Comptes-courants	1 453	1 453	1 453	-	-	-	-	-
Concours bancaires courant	25 854	25 854	25 854	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières hors dérivés	3 460 676	4 148 643	481 195	451 925	512 904	280 469	119 281	2 302 869
Fournisseurs et comptes rattachés	530 639	530 639	530 586	51	2	-	-	-
Autres dettes ⁽¹⁾	159 268	159 268	159 254	-	14	-	-	-
Dettes en coût amorti	4 150 583	4 838 550	1 171 035	451 976	512 920	280 469	119 281	2 302 869
Swaps de couverture :								
Décassements		505 173	51 431	49 062	39 978	181 963	10 427	172 312
Encaissements		(615 370)	(66 084)	(55 799)	(45 845)	(225 692)	(12 157)	(209 793)
	(113 372)	(110 197)	(14 653)	(6 737)	(5 867)	(43 729)	(1 730)	(37 481)
Swaps de trading :								
Décassements		93 479	35 132	34 264	24 083	-	-	-
Encaissements		(100 733)	(37 549)	(36 683)	(26 501)	-	-	-
	(7 169)	(7 254)	(2 417)	(2 419)	(2 418)	-	-	-
TOTAL	4 030 042	4 721 099	1 153 965	442 820	504 635	236 740	117 551	2 265 388

(1) Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens de l'IAS 32, des obligations contractuelles, tels que les dettes fiscales et sociales.

Source : DDR Aéroport de Paris 31/12/11

4.3 Comparaison des politiques de gestion des risques de marché

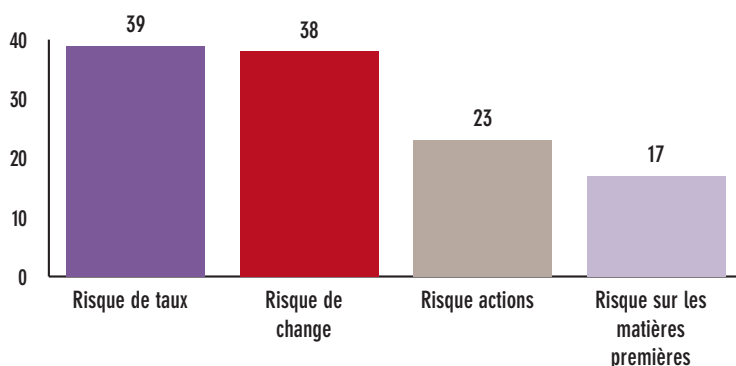
Analyses de sensibilité (IFRS 7 § 40 et 41)

L'entité doit présenter l'information suivante pour chaque type de risque, s'il est significatif :

- analyse de sensibilité, montrant comment le résultat et les capitaux propres auraient pu être influencés par les changements de variable pertinents et raisonnablement possibles ;
- méthodes et hypothèses utilisées pour ces analyses ;
- justification des éventuels changements de méthodes et hypothèses par rapport à la période précédente.

Sauf exception, tous les groupes de notre panel mentionnent dans leur document de référence qu'ils sont exposés au risque de taux (39 sociétés sur 40) et de change (38 sociétés sur 40). Viennent ensuite le risque sur les actions (23 sociétés sur 40) et, dans une moindre mesure encore, le risque sur les matières premières (17 sociétés sur 40).

Nature des risques mentionnés



Source : Mazars 2012

A titre d'illustration, nous avons choisi de présenter les informations publiées sur la gestion du risque de taux et de change.

Focus sur les informations relatives à la gestion du risque de taux

La note spécifique au risque de taux est souvent assez détaillée. Elle présente le plus souvent l'objectif et les volumes des couvertures, ainsi qu'une analyse de sensibilité.

Force est cependant de constater que ces informations sont disparates. D'une part, l'analyse de sensibilité ne porte pas forcément sur les mêmes agrégats. D'autre part, l'analyse de sensibilité ne suit pas toujours la même approche.

Ainsi, nous avons pu constater que 20% des groupes de notre panel présentent cette sensibilité avant et après couverture, tandis que les autres se contentent d'une analyse après couverture.

De même, il ressort de notre étude que la sensibilité porte parfois sur les capitaux propres (impact des dérivés de taux comptabilisés en flux de trésorerie), et non sur la charge d'intérêt. Ces cas sont toutefois rares, et l'on peut dire que la variation de la charge d'intérêt est la base de calcul la plus courante.

A ce titre, voici l'analyse de sensibilité communiquée par la SNCF :

En terme comptable, au titre de la société mère, une translation à la hausse de la courbe des taux d'intérêts du 31 décembre 2011 de 1 % aurait un impact positif de 27 M€ sur le résultat du Groupe (positif de 179 M€ pour 2010) et de 25 M€ sur ses capitaux propres (positif de 35 M€ pour 2010).

L'effet hypothétique des 27 M€ sur le résultat du Groupe se décompose en :

- 18 M€ sur les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie (- 22 M€ en 2010) ;
- + 26 M€ sur les dettes en juste valeur sur option (+ 28 M€ en 2010) ;
- + 19 M€ sur les produits dérivés de transaction (+ 173 M€ en 2010).

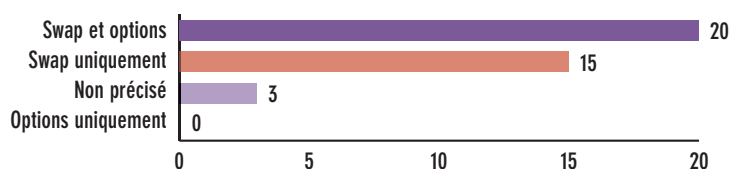
Par ailleurs, la société mère dispose d'une trésorerie court terme nette sur laquelle la même translation de la courbe des taux aurait un impact positif de 23 M€ (positif de 19 M€ en 2010).

Source : DDR SNCF 31/12/11

S'agissant des hypothèses sous-jacentes à l'analyse de sensibilité, notre étude relève, comme dans l'exemple d'analyse de la SNCF, que la sensibilité est majoritairement calculée avec une variation du sous-jacent de 100bp. La présentation d'une sensibilité à une variation de la courbe des taux de 50bp, voire de 10bp, est nettement plus rare.

Enfin, les groupes de notre panel détaillent les instruments qu'ils privilégient dans le cadre de la présentation de leur stratégie de couverture du risque de taux. On constate ainsi que tous les groupes ayant des instruments dérivés de taux ont recours à des contrats fermes (swaps). Le recours aux stratégies optionnelles (cap, tunnel, etc.) reste aujourd'hui nettement moins systématique.

Typologie d'instrument de couverture de taux utilisée



Source : Mazars 2012

Des informations sur le risque de change adaptées à l'exposition du groupe

En matière de gestion du risque de change, les principaux risques explicités sont de 3 natures :

- le risque de transaction lié aux flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle ;
- le risque de conversion relatif aux investissements nets dans des activités à l'étranger en devises ;
- le risque relatif aux emprunts libellés en devises.

S'agissant des tests de sensibilité, il ressort de notre étude qu'ils sont majoritairement réalisés en faisant l'hypothèse d'une variation des cours de +/-10%. Les hypothèses retenues sur la gestion du risque de change restent toutefois très variables d'un groupe à l'autre, notamment en fonction des devises auxquelles ils sont exposés. On observe quelques bonnes pratiques consistant à préciser la base utilisée pour l'analyse ainsi que l'exposition en devises sur une base brute et nette, comme le montre l'exemple de LVMH présenté ci-dessous :

Les incidences sur le résultat net de l'exercice 2011 d'une variation de 10 % du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar par rapport à l'euro, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, seraient les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Incidences liées :								
- au taux d'encaissement des ventes en devises	(14)	14	(31)	23	-	(1)	1	-
- à la conversion des résultats des sociétés consolidées situées hors zone Euro	59	(59)	11	(11)	19	(19)	45	(45)
Incidences sur le résultat net	45	(45)	(20)	12	19	(20)	46	(45)

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2011, constitués principalement d'options et de tunnels.

Au 31 décembre 2011, les encaissements prévisionnels de 2012 en dollar US et yen japonais sont couverts à hauteur de 85 % et 83 %, respectivement.

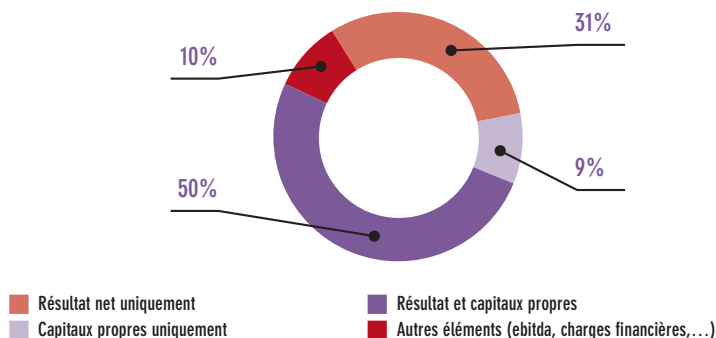
L'incidence des variations de change sur les capitaux propres hors résultat net peut être évaluée au 31 décembre 2011 à travers les effets d'une variation de 10 % du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar par rapport aux cours de ces devises à la même date :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Conversion de l'actif net en devises	303	(303)	78	(78)	192	(192)	163	(163)
Variation de valeur des instruments de couverture d'actif net, après impôt	(116)	95	(8)	7	(71)	58	(60)	49
Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net	187	(208)	70	(71)	121	(134)	103	(114)

Source : DDR LVMH 31/12/11

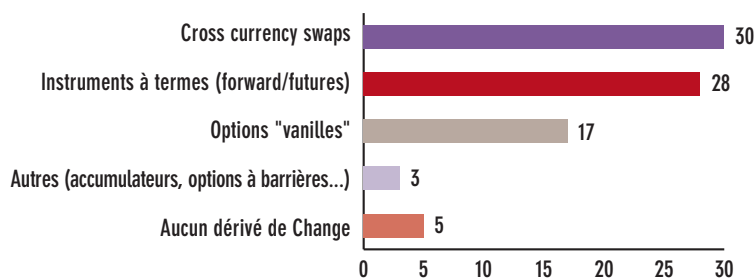
En plus du résultat net et des capitaux propres, les groupes peuvent être amenés à présenter leur analyse sur les agrégats usuellement utilisés dans leur communication financière (EBITBA, résultat d'exploitation ou encore charges financières).

Agrégat sur lequel porte l'analyse de sensibilité du risque de change



L'analyse de l'information financière des groupes de notre panel nous permet de constater que les entreprises industrielles et de services ont essentiellement recours à des contrats fermes (swaps ou instruments à terme) dans le cadre de leur stratégie de couverture de change. Les stratégies optionnelles sont utilisées par moins de la moitié des groupes étudiés, et dans des volumes bien moindres.

Principaux instruments dérivés utilisés dans la gestion du risque de change



5. IMPACT DU DERNIER AMENDEMENT D'IFRS 7 SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2012

L'amendement à IFRS 7 sur les informations à fournir en annexe sur les transferts d'actifs financiers, adopté par l'Union Européenne en novembre 2011 (JOUE n° 1205/2011 du 23 novembre 2011), est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011. L'arrêté au 30 juin 2012 correspond donc à la première période d'application pour les entreprises industrielles et de services.

L'information IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers vise à permettre aux utilisateurs des états financiers de :

- comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ; et
- évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés.

Ce que dit la norme (IFRS 7 § 42A à 42H)

Les entités doivent fournir des informations sur :

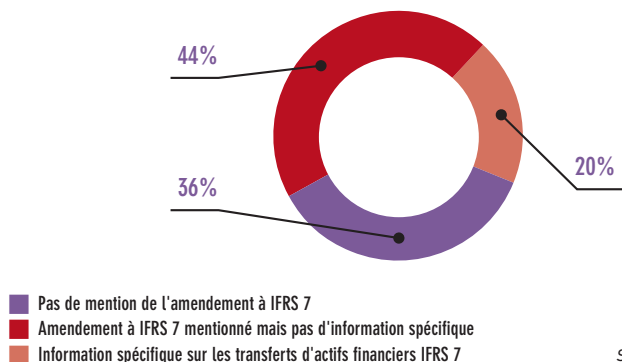
- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

Les informations demandées doivent être regroupées dans une seule note annexe.

Nous avons fondé notre étude sur les 36 groupes du panel qui publient des comptes intermédiaires au 30 juin 2012. Parmi ces groupes, 35 présentent des états financiers résumés, conformément à l'option offerte par la norme IAS 34.

5.1 Les groupes ont-ils communiqué sur les transferts d'actifs financiers au 30 juin 2012 ?

Pour le premier exercice d'application, nous avons identifié 7 groupes qui ont fourni une information spécifique sur les transferts d'actifs financiers dans leurs états financiers au 30 juin 2012. Ces 7 groupes produisent tous des comptes intermédiaires résumés.



Source : Mazars 2012

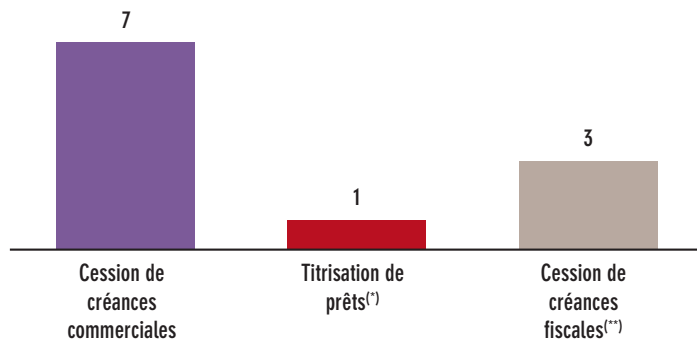
La revue des états financiers ne nous permet pas de déterminer la part que représentent les groupes qui sont effectivement concernés par les transferts d'actifs financiers.

Un seul groupe a regroupé les informations relatives aux transferts d'actifs financiers dans une note annexe séparée. Pour les 6 autres groupes, l'information est présentée dans :

- la note sur les dettes financières (4 cas sur 6) ;
- la note sur le besoin en fonds de roulement (2 cas sur 6) ;
- la note sur l'endettement financier net (1 cas sur 6) ;
- la note sur le résultat financier (1 cas sur 6) ;
- la note sur les prêts et les créances (1 cas sur 6) ; et/ou
- la note sur l'état des flux de trésorerie (1 cas sur 6).

5.2 Quelle est la nature des informations communiquées par les groupes au 30 juin 2012 ?

Les 7 groupes ayant fourni des informations sur les transferts d'actifs financiers ont communiqué sur les types d'opérations suivants :

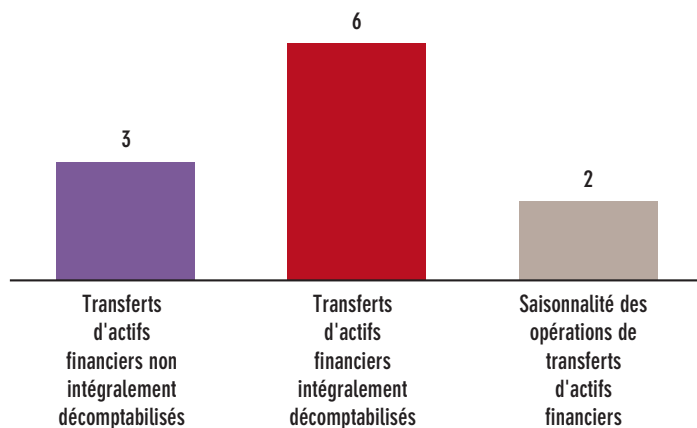


(*) Les prêts faisant l'objet d'une titrisation sont liés au financement des ventes de véhicules par un constructeur automobile

(**) Les cessions de créances fiscales sont liées à des créances de Crédit Impôt Recherche ou de TVA

Source : Mazars 2012

La nature comptable des informations communiquées est la suivante :



Source : Mazars 2012

Rappelons qu'une des nouveautés de l'amendement à IFRS 7 est de prévoir des informations sur :

- les transferts d'actifs financiers intégralement décomptabilisés ; et
- la saisonnalité des opérations de transferts d'actifs financiers.

Pour les deux groupes concernés, l'information sur la saisonnalité permet de préciser la date à laquelle est intervenue l'opération décomptabilisante de transferts d'actifs financiers (IFRS 7 § 42G).

5.3 Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés : quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?

Les états financiers au 30 juin 2012 des groupes PSA et Alcatel Lucent mettent clairement en évidence :

- la nature des actifs transférés mais non décomptabilisés (IFRS 7 § 42Da) ; et
- les valeurs comptables des actifs transférés et des passifs associés (IFRS 7 § 42De).

NOTE 13 - PRÊTS ET CRÉANCES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 déc. 2011
Encours net "Retail et Corporate & assimilés"		
Vente à crédit	10 153	10 171
Location longue durée	4 684	4 727
Location avec option d'achat	2 336	2 301
Autres créances	172	183
Corrigés ordinaires et autres	104	92
Total encours net "Retail et Corporate & assimilés"	17 449	17 474
Encours net de financement de stock à la clientèle "Corporate réseaux"		
Financement aux réseaux	6 190	5 879
Autres créances	717	627
Autres	363	334
Total encours net de financement de stock à la clientèle "Corporate réseaux"	7 269	6 840
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	87	73
Éliminations	(183)	(80)
Total	24 612	24 367

Les crédits à la clientèle finale comprennent 3 240 millions d'euros de créances de financement Automobile finissées non décomptabilisées au 30 juin 2012 (4 008 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les financements obtenus dans le cadre des titrisations sont présentés en note 18 "Dettes des activités de financement".

18.1. DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE		
(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 déc. 2011
Titres émis par les FCC dans le cadre des titrisations	3 139	3 983
Autres emprunts obligataires	413	413
Autres dettes constituées par un titre	13 247	12 690
Dettes envers les établissements de crédit	5 503	4 595
	22 302	22 081
Dettes envers la clientèle	584	482
	22 886	22 563
Dettes envers les activités industrielles et commerciales	(330)	(257)
Total	22 556	22 286

Source : DDR PSA 30/06/12

c/ Créances transférées qui ne sont pas décomptabilisées dans leur totalité

Les créances liées au crédit d'impôt recherche français ont été vendues à des banques mais n'ont pas été décomptabilisées de l'état de situation financière en raison du maintien dans le Groupe de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances, du fait de la capacité pour l'acheteur d'annuler rétroactivement la cession initiale dans certaines circonstances et l'existence d'une clause d'ajustement du prix de vente si la créance est remboursée avant sa maturité contractuelle (soit dans 3 ans). Ces créances représentaient un montant de 163 millions d'euros au 30 juin 2012 (83 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 82 millions d'euros au 30 juin 2011) inclus dans notre dette financière (en autre dette financière).

Source : DDR Alcatel Lucent 30/06/12

Notons que les comptes au 30 juin 2012 d'Alcatel Lucent incluent également une description de la nature des risques et avantages liés à la propriété des actifs transférés auxquels le groupe est exposé (IFRS 7 § 42Db).

5.4 Actifs financiers transférés intégralement décomptabilisés : quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?

Les groupes Suez Environnement et Technicolor ont réalisé une communication détaillée sur les actifs financiers transférés intégralement décomptabilisés.

Les deux groupes ont communiqué sur :

- la nature de l'implication continue conservée dans les actifs financiers transférés décomptabilisés (IFRS 7 § 42Bb) ;
- la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés au bilan qui représentent l'implication continue dans les actifs financiers transférés, en indiquant les rubriques du bilan concernées (IFRS 7 § 42Ea) ;
- le montant qui représente le mieux l'exposition maximale de la société au risque de perte attribuable à l'implication continue (IFRS 7 § 42Ec) ; et
- le gain ou la perte comptabilisé(e) à la date du transfert des actifs (IFRS 7 § 42Ga).

Par ailleurs, Suez Environnement a également communiqué sur :

- la juste valeur des actifs et passifs représentant l'implication continue dans les actifs financiers transférés (IFRS 7 § 42Eb) ; et
- les sorties de trésorerie non actualisées qui seraient ou pourraient être requises pour le rachat des actifs financiers décomptabilisés ou les autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés (IFRS 7 § 42Ed).

Notons qu'aucun des 7 groupes n'a fourni de manière explicite un échéancier fondé sur les maturités résiduelles contractuelles des implications continues de l'entité (IFRS 7 § 42Ee).

Au-delà des groupes ayant publié des comptes intermédiaires au 30 juin 2012, le groupe Pernod Ricard a publié dans ses états financiers pour l'exercice clos au 30 juin 2012 des informations sur les transferts d'actifs financiers intégralement décomptabilisés sous la forme d'un tableau :

Au cours des exercices 2011 et 2012, le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 500 millions d'euros au 30 juin 2012 et de 425 millions d'euros au 30 juin 2011. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été décomptabilisées.

Actifs décomptabilisés avec implication continue

En millions d'euros	Valeur comptable de l'implication continue				Juste valeur de l'implication continue	Exposition maximale
	Coût amorti	Détenu jusqu'à l'échéance	Disponible à la vente	Passifs financiers à la juste valeur		
Implication continue						
Dépôt de garantie affecturation et titrisation	26	-	-	-	26	26

Source : DDR Pernod Ricard 30/06/12

5.5 Que retenir de cette première application de l'amendement à IFRS 7 dans les comptes au 30 juin 2012 ?

La première application de l'amendement à IFRS 7 a eu un impact limité sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2012.

Pour les besoins des comptes semestriels résumés, il apparaît que les préparateurs ont choisi de ne pas modifier l'information sur les transferts d'actifs financiers, en l'absence vraisemblable d'opérations significatives sur la période.

Plusieurs groupes semblent ainsi avoir choisi de différer le chantier lié à une pleine application de l'amendement à IFRS 7 aux états financiers annuels au 31 décembre 2012.

Cette revue de l'information financière au 30 juin 2012 permet cependant d'identifier, comme souligné ci-avant, quelques exemples de bonnes pratiques, que ce soit en matière d'information sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés ou en matière d'information sur les actifs financiers transférés intégralement décomptabilisés, dans la perspective de la publication des états financiers annuels au 31 décembre 2012.

CONCLUSION

La persistance de la crise économique et financière a conduit les entreprises à renforcer leur communication sur leur gestion des risques financiers. Ainsi, on note une réelle amélioration de l'information sur des sujets qui sont au cœur même de la crise, à savoir les risques de liquidité et de contrepartie.

La quantité et la transparence d'informations communiquées sur les instruments financiers sont certes en amélioration, mais elles restent hétérogènes d'un groupe à l'autre, rendant complexe toute démarche de comparabilité. C'est particulièrement vrai sur le thème de la détermination des dépréciations d'actifs financiers, ou des informations fournies sur les valorisations en juste valeur de niveau 3.

Enfin, concernant la nouveauté de cette année, l'amendement IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers, les entreprises semblent avoir majoritairement choisi d'en reporter l'application aux comptes annuels. L'analyse de l'information sur les transferts d'actifs communiquée au 30 juin 2012, par les quelques groupes qui n'ont pas attendu l'échéance de fin d'année, permet déjà d'identifier certaines bonnes pratiques, dont les groupes pourront s'inspirer dans l'optique des comptes annuels.



CONTACTS

Mazars

Audit Financier

Guillaume Devaux

guillaume.devaux@mazars.fr

Tél. : +33 1 49 97 65 90

David Walckenaer

david.walckenaer@mazars.fr

Tél. : +33 1 49 97 67 89

Doctrine

Vincent Guillard

vincent.guillard@mazars.fr

Tél. : +33 1 49 97 65 52

Mathieu Vincent

mathieu.vincent@mazars.fr

Tél. : +33 1 49 97 62 75

Ingénierie financière

Nordine Choukar

nordine.choukar@mazars.fr

Tél. : +33 1 49 97 48 42

61, rue Henri Regnault

92075 Paris – La Défense

Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00

Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Plus d'informations sur
www.mazars.fr